ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 72077

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation des étudiants manipulateurs en électroradiologie médicale. L'accord signé le 2 avril 2001 entre la Fédération nationale des étudiants en soins infirmiers et le Gouvernement prévoit pour ces derniers l'accès aux droits universitaires ainsi que des passerelles vers ce cursus, une augmentation des bourses et l'indemnisation des stages. Les étudiants manipulateurs en électroradiologie estiment que ces dispositions devraient également leur être attribuées. Elle lui demande donc quelles sont ses intentions à cet égard.

Texte de la réponse

En ce qui concerne les droits universitaires, les étudiants manipulateurs d'électroradiologie médicale bénéficient des mêmes droits que les autres étudiants à partir du moment où ils sont inscrits au régime général de la sécurité sociale. Cette inscription leur confère ainsi l'accès aux prestations des Crous relatives à la restauration, au logement, aux activités culturelles, etc. S'agissant des propositions de passerelles vers le cursus universitaire, une réflexion est conduite actuellement par le ministère chargé de la partie, en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale notamment dans le cadre de la réforme du premier cycle des études médicales. Les modalités d'attribution des bourses d'études aux étudiants paramédicaux ont fait l'objet d'une circulaire du 27 août 2001. Les étudiants manipulateurs d'électroradiologie médicale sont concernés par cette mesure puisqu'ils peuvent solliciter des bourses d'études dont le traitement des demandes est identique à celui des infirmiers. Le diplôme de manipulateur d'électroradiologie médicale relevant à la fois du ministère chargé de la santé pour le diplôme d'Etat (DE) et du ministère de l'éducation nationale pour le diplôme de technicien supérieur (DTS), l'extension des modalités de remboursement des indemnités de stages aux étudiants manipulateurs d'électroradiologie médicale fait actuellement l'objet d'une concertation approfondie avec le ministère de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo
Circonscription : Hautes-Pyrénées (3e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 72077
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 262
Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1327